

## IMPORTANT :

Compte tenu de la hausse des cas de COVID-19 au Québec et du passage de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot en zone rouge, l'assemblée publique de consultation prévue pour le 13 octobre 2020 à 18h30 au Carrefour Notre-Dame est annulée. Toute personne qui souhaite se prononcer sur le projet de règlement no 437-56 doit donc le faire par écrit de la manière décrite au 3<sup>e</sup> paragraphe du présent avis.

## AVIS PUBLIC

### Assemblée publique de consultation Consultation écrite Projet de règlement no 437-56



Notre - Dame -  
de-l'Île-Perrot

---

Aux personnes intéressées, est par la présente donné avis que lors d'une séance tenue le 8 septembre 2020, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro **437-55**, intitulé : **RÈGLEMENT NO 437-56 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 NOTAMMENT AFIN D'ENCADRER L'INSTALLATION DES QUAIS UTILISÉS À DES FINS RÉSIDENTIELLES.**

Qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **13 octobre 2020 à 18h30**, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou son représentant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer à ce sujet.

Que conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel no 2020-049 du 4 juillet 2020 dans le contexte de la pandémie de Covid-19, ce projet de règlement fait de plus l'objet d'une consultation écrite à compter de ce jour. Toute personne qui veut donner son avis, commenter, se prononcer ou s'opposer quant à ce projet de règlement doit, avant la levée de l'assemblée publique de consultation le 13 octobre 2020, faire connaître par écrit ses commentaires à la greffière de la Ville, Me Catherine Fortier-Pesant, à l'adresse suivante : 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 8P4 ou par courriel à l'adresse suivante : [cfpesant@ndip.org](mailto:cfpesant@ndip.org) en spécifiant bien le numéro du projet de règlement.

Que le projet de règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, situé au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, ainsi que sur le site web de la ville au [www.ndip.org](http://www.ndip.org). (Vie démocratique/règlementation/projets de règlement).

Que le projet de règlement numéro **437-56** est soumis à la procédure d'approbation référendaire.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 24 SEPTEMBRE 2020.

---

Catherine Fortier-Pesant  
Greffière